

DEC2021-013

**DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE**

**LE GRAND PERIGUEUX
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
1, boulevard lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX**

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de tablettes numériques de type Ipad aux élus du Grand Périgueux – Montant 1000€ TTC.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a doté les conseillers communautaires du dernier mandat de tablettes numériques de type Ipad pour recevoir les ordres du jour des assemblées délibérantes par voie dématérialisée.

Considérant qu'à l'issue de leur mandat il a été proposé aux élus l'option entre la restitution de la tablette ou son acquisition moyennant la somme de 200 € qui est la valeur actuelle de ces équipements sur le marché.

Que les élus suivants ont souhaité se porter acquéreur des tablettes numériques pour un montant unitaire de 200€ :

Mesdames : BELOMBO Marie-Hélène, MOULENES Marie,

Messieurs : HERBRETEAU Louis, KHAIRALLAH Hussein, GENDRE Jacques.

DECIDE

Article Unique : De vendre les tablettes numériques de type ipad pour un montant total de 1000€ TTC.

Fait à Périgueux, le

12 MARS 2021

Le Président

Jacques AUZOU

Affiché le

12 MARS 2021